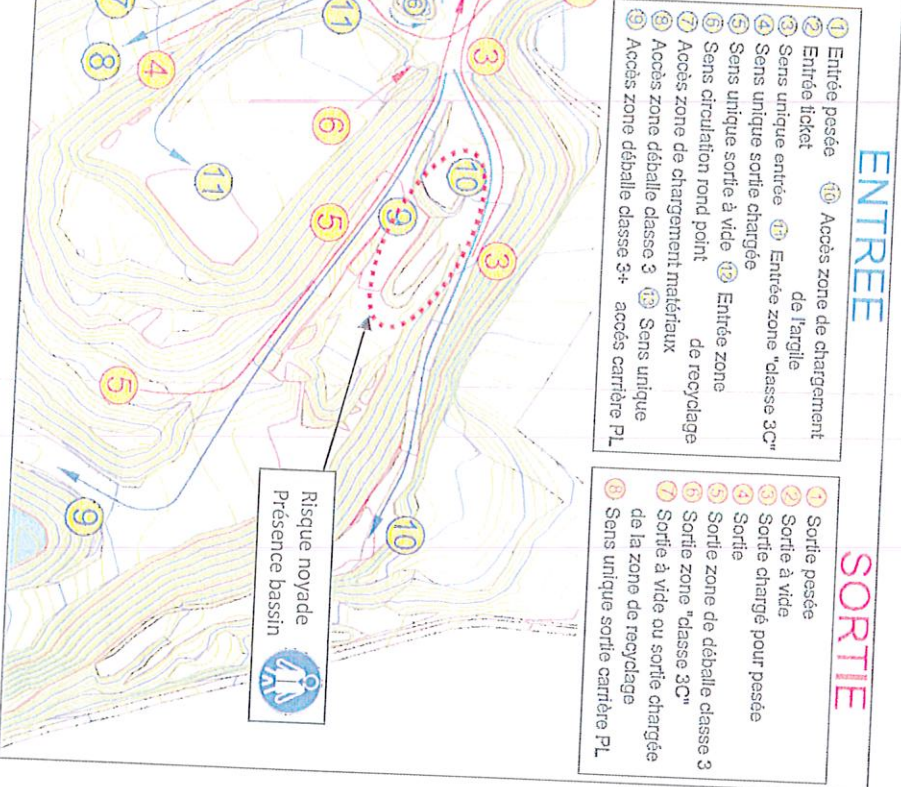


PLAN DE CIRCULATION A RESPECTER



PROCEDURES D'URGENCE

EN CAS D'ACCIDENT

AVERTIR IMMEDIATEMENT DES SECOURS

Pompiers : 18 ou 112 Samu : 15

Ou en composant le :

- Préciser :
- Le lieu de l'accident
 - Les circonstances de l'accident
 - Le nombre de victime
 - L'état des victimes

NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER

Prévenir les secouristes de l'entreprise
Envoyer une personne au devant des secours
S'assurer que l'alerte a bien été donnée

EN CAS D'INCENDIE

• RESTEZ CALME

- Prévenir le personnel de l'entreprise
- Ou composer le :
- Utilisez les extincteurs appropriés à disposition ou du sable pour étouffer le feu
- Evacuer si le sinistre ne peut être circonscrit
- Avertir les secours : Pompiers : 18 ou 112

Entreprise Extérieure : _____
 Adresse : _____
 Nom interlocuteur : _____ ① : _____
 Nom des sous-traitants : _____
 Nature des travaux sous-traités : _____

RISQUE	MESURES DE PREVENTION
Circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du plan de circulation et de la signalisation (voir au verso) • Priorité aux engins et vitesse limitée à 30 km/h • Accès restreints aux zones chargement/déchargement • Interdiction de se placer derrière un engin • Interdiction de sortir du véhicule (sauf panne) • Arrêt obligatoire pour utilisation du téléphone ou de la CB
Retournement	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation benne levée interdite • Vérifier l'équilibrage et/ou la stabilité du chargement
Circulation piétons	<ul style="list-style-type: none"> • Signaler sa présence au chauffeur d'engin et attendre son accord avant de s'en approcher
Chargement de granulats en vrac	<ul style="list-style-type: none"> • CHAUFFEUR HORS CABINE = AUCUN CHARGEMENT • Emplacement et chargement sous autorité du conducteur de chargeur • Respect du PTAC/PTRA
Autres chargement	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la stabilité (calage) et l'arrimage de la charge • Emplacement et chargement sous autorité du conducteur de chargeur • Ne pas se placer sous la charge • Respect du PTAC/PTRA et vérifier le gabarit
Déchargement matériaux inertes	<ul style="list-style-type: none"> • Déchargement sur autorité du conducteur de bull • BENNAGE INTERDIT EN BORD DE VERSE • Ne lever la benne que sur une aire plane et stable • Distance latérale minimum entre véhicules : 25m • Levage de benne interdit sous une ligne électrique
Déchargement autres	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation obligatoire au bureau • Déchargement sur autorité du personnel de l'EU
Déchargement de matières dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des règles de manutention et de transport applicable • Accompagnement du véhicule explosif jusqu'au dépôt ou pas de tir • Interdiction de fumer à proximité • Séparation des explosifs et artifices de mise à feu

Contact Entreprise Utilisatrice : 04 42 27 05 72 ①

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi 7H00-12H00 / 13H00-17H00, 16h00 le vendredi

N° d'appel : Bascule : 04 42 27 05 72 Chef de Carrière : 06 25 85 04 88
 Conducteur d'engins principal : 06 25 85 04 32

Opérations : Chargement Déchargement

VEHICULE	BENNE	MANUTENTION	MARCHANDISE	CONDITIONNEMENT
<input type="checkbox"/> Semi-remorque	<input type="checkbox"/> Remorque/Benne	<input type="checkbox"/> Engin	<input type="checkbox"/> Matériaux	<input type="checkbox"/> Vrac
<input type="checkbox"/> Camion PL	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Sous trémies	<input type="checkbox"/> Déblais inertes	<input type="checkbox"/> Blocs
<input type="checkbox"/> Camionnette	<input type="checkbox"/> Bâché/carrossé	<input type="checkbox"/> Grue sur camion	<input type="checkbox"/> Hydrocarbures	<input type="checkbox"/> Coils palettisé
<input type="checkbox"/> Fourgonnette	<input type="checkbox"/> Citerne	<input type="checkbox"/> Charriot élévateur	<input type="checkbox"/> Déchets	<input type="checkbox"/> Coils non palettisé
<input type="checkbox"/> Véhicule léger	<input type="checkbox"/> Savoyarde	<input type="checkbox"/> Hayon	<input type="checkbox"/> Matériel	<input type="checkbox"/> Big-bag
Autre :	Autre :	Autre :	<input type="checkbox"/> Explosifs	<input type="checkbox"/> Gablon
			Autre :	Autre :

OBLIGATIONS DU TRANSPORTEUR

- Faire respecter ce protocole à tous ses chauffeurs ;
- Déclarer tout sous-traitant, même ponctuel à l'EU ;
- Informer son sous-traitant des mesures de ce protocole ;
- Respecter la réglementation applicable au véhicule.

AUTRES MESURES PARTICULIERES

- INTERDICTION DE CIRCULER A PIEDS SUR L'ENSEMBLE DU SITE SAUF PANNE
- BACHAGE OBLIGATOIRE EN SORTIE DE BASCULE AVEC MATERIAUX
- RESPECT DU CODE DE LA ROUTE SUR LE CHEMIN D'ACCES AU SITE

Accord Entreprise Extérieure
 NOM Prénom et Visa :

Accord Entreprise Utilisatrice
 NOM Prénom et Visa :